RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Chalone, Le 24 Juillet 1922



DISECTION DEPARTEMENTALE

DES

SERVICES TECHNIQUES DE LA RECONSTITUTION

Nº 13.442

DE PREFET DE DA MARME

Rappeler les indications ci-dessus

en marge de la réponse

à Monsieur le Maire de MARMERIVILLE



J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la protestation que j'envoie ce jour à l'onsieur le Linistre des Beaux Arts, contre le classement comme vestiges de guerre, des débris du blockhaus construit sous l'Eglise de votre commune.

J'espère que de projet de classement n'aura pas de suite.

Toutefois, je suis dans l'obligation de me pas donner suite au projet de déblaiement tant que Monsieur le Ministre ne m'aura pas fait connaître la suite donnée à ce projet.

> Le Préfet de la Marre Barle Grésser L'Agrantie de Defecture délige

men hele shows a few setters.

quaremile in



24 Juillet 1922

LE PREFET DE LA MARME

à Lonsieur le Ministre de l'Instruction Publique & des Beaux-Arts Lonuments Historiques Vestiges de Guerre

PARIS

J'ai appris que le blockaus et abris en béton aménagé dans le soubassement de la façade Nord de l'église de WARGERIVILLE seraité en voie de classement comme vestiges de guerre.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que blockaus et abris ont été complètement dépolis par les allemands avant leur départ in ne reste de ces ouvrages quiune masse de blocs de béton absolument sans intérêt.

D'autre part je suis saisi par L. le laire de WARMERIVILLE et son Canseil Municipal d'une protestation contre ce classement qui ne présente aucun intérêt et qui nuit à la restauration de l'église.

Eh appuyant cette protestation, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaitre la suite donnée à ce projet de classement afin de me permettre de renseigner la municipalité de WARLERIVILLE et essentiellement de poursuivre la démolition de ce blockaus qui gène la reconstitution de l'église et dont la dislocation ne permet plus la conservation.

Le Préfet de la Marne,





WARMERIVILLE. - Abris-Ambalance decrière l'Égliss